



MAIRIE DE LONGVILLIERS
☎ 01.30.41.33.96
Numéro édité par la
Commission Bulletin Municipal
mairie.longvilliers@wanadoo.fr
<http://longvilliers.free.fr>

Vivre à Longvilliers

"Garde Champêtre" Infos

JUIN 2010

FERMETURE ANNUELLE DE LA MAIRIE

Pendant la période de vacances, la Mairie de LONGVILLIERS sera fermée du 2 août 2010 au 7 août 2010 inclus.

RETOUR AUX URNES !

**4 et 11 juillet 2010 élections législatives partielles
10^{ème} circonscription des Yvelines**

On vote à Longvilliers

Le Conseil Constitutionnel a en effet, annulé le 20 mai dernier, l'élection législative dans l'ancienne circonscription de Christine Boutin. Remplacé par son suppléant Monsieur Jean Frédéric Poisson, cette dernière décide de ne pas reprendre son siège de député après son départ du gouvernement. Une législative partielle avait été organisée en septembre dernier, Jean-Frédéric Poisson n'avait alors été élu qu'avec **5 voix d'avance** contre la candidate écologiste Annie Poursinoff. La gauche avait dans la foulée déposé un recours. Au terme de son examen, le Conseil Constitutionnel a décidé d'annuler le scrutin. Les recomptages ne donnant finalement qu'une voix d'avance au député UMP.

Une nouvelle élection législative sera donc organisée les 4 et 11 juillet prochains. Compte tenu de cette période de l'année, peu favorable à la mobilisation des électeurs, pensez au vote par procuration. La formalité est simple pourvu que l'on s'y prenne à temps.

Les formalités sont à accomplir auprès de la gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines : 20 rue Jean Moulin 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines Tél. : 01 61 08 32 30.

Le mandant doit se présenter personnellement à la gendarmerie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et remplir le formulaire de la procuration. Celui-ci est ensuite adressé au maire. Le mandataire ne reçoit aucun avis; il revient au mandant d'assurer l'information de son mandataire.

LA FÊTE DE LONGVILLIERS / FÊTE DES ÉCOLES

Samedi 26 juin 2010

Amis des écoles :

Les élèves des écoles de Rochefort et de Longvilliers vous invitent à assister à leur spectacle de fin d'année. Celui-ci se déroulera le 26 juin 2010 dès 14h00 sur la place de l'Eglise de Longvilliers. Venez participer à la grande tombola et aux animations.

Comité des Fêtes :

Cette année encore, le Comité des fêtes et les Amis des écoles s'associent pour cette journée festive du 26 juin 2010 : tout d'abord le spectacle des enfants et diverses animations, pour finir le repas champêtre, le spectacle pyrotechnique et le DJ tout au long de la soirée.

Entre le spectacle des Amis des écoles et la Fête de Longvilliers, des animations proposées par les Archers Guy le Rouge et des balades avec les poneys de Mr Dufresne du Moulin de la Forge, feront le lien entre les deux manifestations.

Nous vous attendons très nombreux pour partager cette journée avec nous !

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2010

L'an deux mil dix, le vingt trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 avril 2010, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Alain CRISTOFOLI, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : Mme Anne-Laure DUPONT qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, M. Thomas ZUMBIEHL et M. Francis MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. CORDIER.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de supprimer de l'ordre du jour la délibération suivante : - autorisation pour signer la convention avec le SIA Rochefort/Longvilliers.

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 13 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme : Monsieur le Maire expose que la loi SRU (loi Solidarité et Renouveau Urbain) du 13 décembre 2000, a notamment remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) par un nouveau document, le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette loi a prévu que la transformation en PLU doit être réalisée à l'occasion de la mise en révision du POS. Il revient donc à la commune de décider de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire expose que l'élaboration du PLU est rendu nécessaire afin de mettre en conformité le POS publié en 1979 et approuvé en 1981 puis révisé à plusieurs reprises en conformité avec la nouvelle Charte du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse prévue en 2010 et des Schémas Directeurs (SCOT) régionaux et du Grenelle de l'environnement. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **Décide de prescrire** l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal.

Ouverture d'une ligne de trésorerie : Compte tenu des délais de versement des subventions et afin de payer les entreprises aux dates prévues dans les marchés **le Conseil Municipal autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 euros.

Retrait des communes du Syndicat Intercommunal des Collèges de Rambouillet : Ce syndicat a été créé en 1993 pour la construction du collège Catherine de Vivonne. Actuellement ce syndicat gère uniquement les installations sportives de la Plaine du Clos (Gymnase et plateforme d'évolutions sportives situées à côté du Collège Catherine de Vivonne). Ce Syndicat a déjà accepté le retrait, et demande de soumettre au Conseil Municipal l'approbation du retrait des communes : Ablis, Boinville le Gaillard, Bonnelles, Bullion, Clairefontaine, La Celle les Bordes, Les Essarts le Roi, Longvilliers, Orsonville, Paray Douaville, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Rochefort en Yvelines, Saint Arnoult en Yvelines et Sonchamp. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte** le retrait des communes nommées ci-dessus.

Motion de soutien au maintien de la dotation globale horaire des cours dispensés au Collège des Trois Moulins de Bonnelles : Le principal du Collège des Trois Moulins de Bonnelles a annoncé la modification de la dotation horaire à l'établissement, ramenant celle-ci de 526 H à 445 H pour l'année 2010/2011. Cette perte de 81 Heures inclut une diminution de 56 H d'enseignement, dévolus aux enfants hospitalisés à l'Hôpital Pédiatrique de Bullion. La proposition de création d'une Unité Pédagogique d'Intégration, au collège « Georges Brassens de Saint Arnoult en Yvelines » inadaptée en terme logistique pour la scolarisation des enfants hospitalisés à Bullion ne saurait compenser la perte de ces 56 H. Les représentants des élus et des parents d'élèves présents se sont élevés contre cette diminution horaire sans fondement éducatif qui nuit au bon fonctionnement du collège. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Protecte** contre cette diminution de dotation et décide d'adopter cette motion afin que l'Inspection Académique des Yvelines rétablisse définitivement la dotation globale horaire existante.

Autorisation d'engager la digitalisation des plans cadastraux et sollicitation de l'aide financière du Conseil Général des Yvelines : Lors du précédent Conseil municipal, l'accord a été donné pour digitaliser les plans, le Conseil Général des Yvelines accorde une subvention sur demande de l'assemblée délibérante. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **Sollicite** une subvention du Conseil Général des Yvelines.

Demande de subvention au PNR : concernant l'achat de 6 bancs pour accueillir les randonneurs et touristes sur la commune de Longvilliers. **Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, **Sollicite** du PNR une subvention suite à un devis pour 6 bancs en bois type Chambéry d'un montant de 1608 euros HT.

Demande de subvention :

- ADSE Saint Escobille : (Association de Défense Contre le projet d'enfouissement sur le territoire de la commune de Saint Escobille). Suite aux différents recours judiciaires, la justice étant onéreuse, ADSE demande une participation financière des communes. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de subventionner l'ADSE pour un montant de 500€ soit une aide de 1 euro par habitant.

SUCCINCT (suite)

Informations :

Assainissement : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture des Yvelines par arrêté N°SE 2010 N°000022 en date du 30 mars 2010 met en demeure la commune de Longvilliers de mettre en conformité le système d'assainissement de la station d'épuration de La Bête. Elle devra réaliser les études nécessaires à la mise en conformité de l'installation avant le 31 décembre 2010.

Le CIG avec le service de Médecine Préventive et le service Prévention des Risques Professionnels se sont associés pour mettre en œuvre une enquête sur l'opportunité de mettre en place un groupement de commandes pour l'**achat de défibrillateurs cardiaques**. Le Conseil Municipal ne trouve pas judicieux l'achat d'un défibrillateur en raison de la dispersion de la population dans les hameaux et des risques de vols d'appareils installés dans les hameaux.

SIAEP d'Angervilliers : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce Syndicat a donné son accord de principe pour la sortie du Hameau de La Bête du Syndicat.

Rapport annuel 2009 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sur l'eau :

- pour le SIAEP D'Ablis,
- Pour l'exploitation de Bouc Etourdi,
- Pour l'exploitation de La Bête.

Rapport d'activité 2009 : ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires). Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de ces rapports. Ils sont disponibles en Mairie pour les élus.

Le Conseil Régional d'Ile de France : nous informe que : - les plans Régionaux d'élimination des déchets et leurs rapports environnementaux respectifs ont été approuvés par l'assemblée régionale le 26 novembre 2009.

- le Plan Régional d'Elimination des déchets ménagers (PREDMA) et son rapport environnemental ont été soumis à l'enquête publique du 2 juin au 18 juillet 2009. La commission d'enquête a rendu un avis favorable sur le PREDMA assorti de deux réserves et de quatre recommandations.

- Les plans régionaux d'élimination des déchets dangereux et des déchets d'activités de soins (PREDD et PREDAS) ont également été soumis à consultation du public du 2 juin au 31 juillet 2009.

Vous avez la possibilité de télécharger ces différents éléments sur le site du Conseil Régional d'Ile de France sur www.iledefrance.fr

Eclairage Public : Le lampadaire situé au 2 rue du Lavoir à La Bête a été modifié. Le foyer lumineux existant a été remplacé momentanément par un foyer à LED. Après la réunion, le Conseil Municipal s'est rendu sur place pour évaluer les différentes luminosités.

Facturation concernant l'eau potable et l'assainissement de Bouc Etourdi : Mme LEFEVRE et M. ALLES se sont rendus à l'Agence VEOLIA à La Norville pour régler les différents problèmes concernant la facturation des abonnés de Bouc Etourdi. Les factures comportaient de mauvaises adresses provoquant des erreurs soit quant au taux des redevances, soit de la taxe d'assainissement. Une régularisation est en court. La prochaine facturation sera avancée à fin juin, 8 700€ sont ou seront remboursés aux abonnés de Bouc Etourdi.

SIVSO : Ce syndicat gère la station d'épuration de Bouc Etourdi, la commune de Longvilliers ne dispose d'aucun représentant au Syndicat malgré plusieurs demandes formulées. Nous ne savons pas ce qu'envisage ce syndicat concernant le changement des branchements au plomb.

Remerciements :

M. et Mme DEBACK, habitants de Bouc Etourdi remercient la municipalité pour les travaux de voirie effectués rue de Saint Cyr.

M. GEORGE souhaiterait que la commune contacte les différents opérateurs pour améliorer la réception de téléphonie mobile sur la commune.

La séance est levée à 22H30.

Pour extrait en Mairie le 29 avril 2010.

FACTURE D'EAU à BOUC ÉTOURDI

Dans le bulletin municipal de janvier 2010, nous avons indiqué que Véolia avait effectué le remboursement des trop-perçus à 36 abonnés du Bouc Etourdi sur 50, la situation étant toujours non conforme pour 14 abonnés. Une réunion a eu lieu le 19 Avril 2010, chez Véolia avec Mr Allès et Mme Lefèvre dans le but d'arriver à une situation correcte pour tous en 2010 (abonnés et commune).

Situation correcte signifie :

Pour l'abonné :

- remboursement des trop-perçus effectués
- adresse correcte du lieu desservi : 78730 Longvilliers et non 91410 Dourdan
- collecte et/ou traitement des eaux usées : 1,30 €/m³
- organismes publics (lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte) au bon taux pour la commune de Longvilliers.

Pour la commune:

- reversement par Véolia des sommes correspondant à la collecte et au traitement des eaux usées et affecté au frais de fonctionnement et d'entretien des stations d'épuration.

A la date de la réunion, Véolia avait déjà remboursé environ 8700€ (remboursements effectués ou en cours). Les dernières régularisations apparaîtront sur la facture de Juin 2010.

SICTOM Région de Rambouillet / SITREVA

DÉCHÈTERIES - CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

(**SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères**)

(**SITREVA : Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets**)

Depuis le 15 Février 2010, le SITREVA a mis en place la **carte d'accès en déchèterie** pour les particuliers et les professionnels.

L'accès gratuit aux déchèteries est réservé aux particuliers détenteurs de cette carte (dans la limite de 2m³/semaine).

Pour les professionnels, elle permet de faciliter et de sécuriser la facturation.

Cette carte est valable dans les 18 déchèteries gérées par le SITREVA.

Cette carte sera obligatoire à partir du 1^{er} Septembre 2010.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore demandée :

Particuliers :

Déposez les photocopies d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF,...) et de votre pièce d'identité auprès de l'agent d'accueil.

Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

Si vous souhaitez recevoir votre carte chez vous, joignez aux photocopies, une enveloppe timbrée à votre adresse, au format 22 x 11.

Artisans et Commerçants :

Afin de faciliter la facturation de vos apports, déposez un extrait k-bis de moins de 6 mois auprès de l'agent d'accueil, et faites connaître votre adresse de facturation, si celle-ci est différente de celle de votre siège social. Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

PLAN TRIENNAL - TRAVAUX DE VOIRIE

Malgré les arrêts pour intempéries, nous allons passer entre les gouttes pour boucler la phase de travaux 2009/2010 vers la mi-juillet.

Des modifications ont été apportées au programme des travaux. Concernant la route depuis la déviation jusqu'à Reculet, nous devons réaliser un enduit coulé à froid (ECF). Mais, la partie droite de cette route, en direction de Reculet, a subi un affaissement généralisé qu'il va falloir traiter avant de faire le revêtement de surface. Le montant de ces travaux est conséquent. Nous l'inscrivons au programme de 2011, dont il absorbera presque tout le budget.

L'ECF de la route de Reculet étant différé, ce traitement est reporté sur les 2 autres secteurs prévus, à savoir la route vers La Bête et la route vers Bouc Etourdi.

L'exécution se fera entre fin juin et mi-juillet.

A cet effet, au Bouc Etourdi, rue de St Cyr, du n°1 jusqu'au n°9, les riverains sont priés de rentrer leur véhicule dans le jardin pendant le temps de l'intervention. Ils seront avisés de cette date par la Mairie.

INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire, vous devez en premier lieu vous rendre au Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-Longvilliers, à la mairie de Rochefort, muni du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Le S.I.E. vous remettra alors une attestation, ainsi qu'un dossier pour l'école maternelle. Il est ensuite nécessaire de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école et d'apporter : l'attestation remise par le S.I.E., le dossier dûment rempli le cas échéant, le carnet de santé de l'enfant, le livret de famille et un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité en milieu scolaire. **Attention** : L'inscription à l'école élémentaire des enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle **n'est pas** automatique. Il est nécessaire que vous fassiez les démarches afin d'inscrire votre enfant.

Inscription à la cantine et à l'étude

Les dossiers d'inscriptions de vos enfants à la cantine, de l'école maternelle ou de l'école élémentaire, et à l'étude - service périscolaire assuré à l'école élémentaire de 16h30 à 18h00 - devaient être remis au plus tard le 16 mai auprès du Syndicat Intercommunal des Écoles. Il est toujours temps de déposer votre dossier, mais il ne sera pas traité de manière prioritaire.

Garderie

L'association "L'hirondelle de Rochefort-Longvilliers" gère les garderies de l'école maternelle - matin et soir - et de l'école élémentaire - matin uniquement. Pour inscrire vos enfants, adressez-vous directement à l'école concernée.

Rappel des coordonnées

S.I.E. de la Mairie de Rochefort-en-Yvelines

Tél : 01.30.41.31.06

Ecole Maternelle de Longvilliers

Route de Reculet 78730 Longvilliers

Tél : 01.30.41.37.07

Ecole Élémentaire de Rochefort-en-Yvelines

2, rue Raymond Loewy 78730 Rochefort-en-Yvelines

Tél : 01.30.41.31.83

Dates à retenir pour les écoles :

La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 2 juillet 2010 au soir.

La rentrée scolaire 2010-2011 aura lieu le jeudi 2 septembre au matin.

FESTIVITÉS DU CCAS ET DE FIN D'ANNÉE

Le CCAS informe ses administrés de 65 ans et plus, qu'ils seront invités à festoyer le premier week-end d'octobre à la place du premier week-end de décembre comme à l'accoutumée.

Par ailleurs, notre rapprochement des CCAS de Bonnelles, Bullion, La Celle Les Bordes et Rochefort nous permettra désormais d'avoir de nombreuses propositions pour des sorties aussi éclectiques que le récent thé dansant du 11 juin auquel succéderont un voyage de 3 jours en Hollande, une sortie nocturne au théâtre etc... À suivre dans vos boîtes à lettres.

INSECTES / ABEILLES

Les pompiers de Saint Arnoult en Yvelines ne se déplacent plus pour la destruction de nids d'insectes tels que guêpes et frelons. Il faut s'adresser à des intervenants privés.

Pour les abeilles, des apiculteurs enlèvent gratuitement les essaims.

Il est important d'agir rapidement afin que l'essaim ne s'installe et rende l'intervention de l'apiculteur plus difficile.

Quatre apiculteurs des environs récupèrent les essaims :

Mr HADDADENE de Longvilliers Tel: 06 83 05 89 23

Mr Cyril WAY de Villeconin Tel: 01 69 92 27 54 et 06 25 34 68 59

Mr René GUILLAUME de Saint Arnoult en Yvelines Tel : 01 30 59 30 55 et 06 89 80 57 66

Mr Christophe EVAIN de Dourdan Tel: 06 19 27 27 04

NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les conclusions de la commission d'enquête préalable à l'autorisation de relèvement des altitudes d'arrivée des avions en provenance du Sud-Est et à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration de vent d'Est ont été transmises le 8 avril dernier aux Maires des communes concernées de l'Essonne. Le document est consultable en mairie de Dourdan jusqu'au 17 décembre 2010.

En résumé, la commission émet un avis favorable au relèvement des altitudes des avions sous certaines conditions :

- La décision ministérielle d'autorisation est reportée au printemps 2011.
- Dans l'intervalle, un comité de pilotage définira le faisceau d'arrivée le plus approprié à l'objectif recherché.

CONTOURNEMENT NORD DE DOURDAN

Faisant partie de l'avancement normal du projet, une enquête publique préalable à l'autorisation, au titre de la Loi sur l'Eau, de réaliser les travaux de la voie de contournement de Dourdan par le Nord, a lieu du lundi 31 mai au mercredi 30 juin 2010.

Cette enquête a pour but d'informer les populations concernées et de recueillir leurs commentaires et réserves concernant la collecte et l'évacuation des eaux drainées par la future voie.

Un dossier est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie (Tél. 01 60 81 14 14) et une permanence est ouverte à la mairie de Dourdan où Monsieur Henri Bernard, commissaire enquêteur reçoit (sans rendez-vous) aux jours et heures suivants : 16, 22 et 30 juin de 14h30 à 17h30. Plans et documents sont consultables auprès du commissaire enquêteur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort ☎ 01 30 41 33 96 ☎ 09 64 38 87 19 📠 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public :

le mardi de 14h 00 à 17h00

le jeudi de 14h00 à 17h00

le samedi de 09h00 à 12h00

Le Maire, Marc ALLES reçoit sur rendez-vous.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

- Une copie intégrale de votre acte de naissance.
- Deux photos d'identités de format 3,5x 4,5 cm
- Un justificatif de domicile
- Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.
- Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à la mairie.

LE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE : SUR RENDEZ-VOUS

Afin d'accroître l'efficacité du service public rendu pour la délivrance des passeports biométriques, les agents vous accueilleront uniquement sur rendez-vous. Cette réorganisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil de la Mairie et facilitera la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis et jeudis après midi et les mardis, mercredis, vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

➤ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie.

Déposez votre demande dès maintenant pour garantir les meilleurs délais. N'attendez pas la dernière minute, vérifiez vos dates de validité !

A V I S Journée d'Appel à la Défense

Jeunes filles et jeunes gens, n'oubliez pas de vous faire recenser auprès de la Mairie dès vos 16ans!
(Informations en Mairie)

Nous vous rappelons que le recensement et la participation à la journée d'Appel à la Défense sont obligatoires pour se présenter à différents examens nationaux (Bac, CAP, BEP,..., mais aussi permis de conduire, etc.).

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. Si vous avez laissé passer le temps: il est indispensable d'aller dans votre mairie accomplir cette démarche.

COMITE DES FÊTES ROCHEFORT-LONGVILLIERS CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS 2010

- Samedi et Dimanche 4 & 5 septembre : La Saint Gilles à Rochefort.
 - Samedi matin : Concours de pêche au trou de Rochefort-en-Yvelines.
 - Samedi soir : Repas et soirée musicale.
 - Dimanche journée : Marché artisanal, et vide grenier place des Halles.
 - Dimanche après-midi : Concours de pétanque terrain de football.
- Dimanche 21 Novembre : Loto de la Ste Catherine à la salle des fêtes de Rochefort-en-Yvelines.

BIBLIOTHÈQUE

Amis lecteurs, venez rejoindre le comité de lecture qui élira le « roman » de Rochefort en Novembre.

**LA BIBLIOTHEQUE SERA OUVERTE TOUS
LES SAMEDIS DU MOIS D'AOÛT
(sauf le 14 Août)**

UNION ROCHEFORT / LONGVILLIERS

Le forum de l'Union Rochefort / Longvilliers aura lieu le **Samedi 11 Septembre 2010** de 10h00 à 18h00 à la Salle des Fêtes de Rochefort-en-Yvelines.

AUDITION 2010

Revivre en photos cet après-midi d'audition....il suffit d'un simple "clic" :

<http://picasaweb.google.fr/lh/sredir?>

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les **18 et 19 Septembre 2010**.
Le thème 2010 : " Les grands hommes : quand hommes et femmes construisent l'histoire".

Le programme de ces journées sera donné dans le bulletin municipal de Septembre 2010.

FÊTE des VOISINS

**Comme nous le faisons depuis 2006
nous vous proposons
de nous réunir sur les terrains communaux des
différents hameaux.**

**La Fête des Voisins s'est déjà déroulée le
Dimanche 13 Juin au Bouc Etourdi et à Reculet.**

Elle aura lieu :

**Au Petit Plessis le Samedi 19 Juin à 19h00 sur la
place du hameau**

A la Bâte le Dimanche 20 Juin à 12h00 sur la place.

Nous espérons que le soleil sera au rendez-vous, et que vous viendrez nombreux pour ce moment magique de l'année, où les langues se délient, où les coudes ne sentent plus les vieilles douleurs, et s'envolent gaiement vers le ciel pour trinquer.

**Comme d'habitude l'apéritif sera offert par la
Mairie.**

TROUVER UN JOB D'ÉTÉ

Il est encore temps de trouver un job d'été ou autres en Ile De France.

Un stage en entreprise, partir en Europe..... à l'étranger.

Offres saisonnières sur le site Pôle Emploi. Avant de vous engager, lisez les précieux conseils qui évitent bien des déceptions sur le site du centre d'Information et Documentation Jeunesse.

www.cidj.fr

Tél : 01 44 49 12 00



CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE

**Revalorisation des retraites du régime général
de 0,9%
et du minimum vieillesse de 4,7 %
à compter du 1^{er} avril 2010**

En application du dispositif législatif, les retraites du régime général sont revalorisées à compter du 1er avril de 0,9 %. Cette revalorisation concerne les pensions personnelles et les retraites de réversion.

Le minimum vieillesse (ou ASPA : allocation de solidarité aux personnes âgées) est revalorisé de 4,7 %. Il s'élève désormais à 708,95 € par mois. Les retraités n'ont aucune démarche à effectuer, cette revalorisation est automatique sur la retraite d'avril versée début mai.

Pour rappel : les revalorisations des retraites personnelles et de réversion sont indexées sur l'indice des prix à la consommation hors tabac.

LA CANICULE et nous...



Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
Je me protège du soleil.

Personnes isolées, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

Tél : 01 30 41 33 96



CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE

**Vous avez travaillé en France et au Portugal ?
Venez faire le point sur votre retraite.**

L'Assurance retraite Ile-de-France organise en partenariat avec le Centre National de Pension des journées d'information retraite franco-portugaises du 24 au 26 juin 2010 et du 28 au 30 octobre 2010.

Des conseillers de la caisse de retraite portugaise et de la Cnav vous reçoivent sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer votre retraite.

Des représentants de l'Agirc-Arrco, du Rsi (Régime social des indépendants) et de la Msa (Mutualité sociale agricole) seront présents également pour accueillir leurs adhérents.

Vous êtes intéressé?

Inscrivez-vous en ligne (*) sur :

www.lassuranceretraite.fr rubrique Salariés
avant le 21 mai 2010 pour les journées de juin
avant le 30 septembre pour les journées d'octobre.

CAISSE NATIONALE d'ASSURANCE VIEILLESSE **3960, le numéro de téléphone unique de l'Assurance retraite**

A compter du 1er juillet 2010, il faudra composer le 3960 pour joindre la Cnav et obtenir des informations sur la retraite du régime général.

Numéro national unique de l'Assurance retraite, le 3960 remplace le 0821 10 12 14 en Ile-de-France. Son coût est celui d'un appel local.

Pour les appels venant de l'étranger ou pour les utilisateurs de box et téléphone portable, le numéro à composer est le 09 71 10 39 60 afin de bénéficier des mêmes conditions tarifaires.

Les télé-conseillers vous accueillent de 8 heures à 17 heures du lundi au vendredi.

Le 3960 vous permet d'être informé de l'actualité sur la retraite, d'accéder à des informations personnelles (suivi du dossier, derniers paiements, montant pour la déclaration fiscale) et d'être mis en relation avec un conseiller.

Pour accéder à des services interactifs (visualisation du relevé de carrière, régularisation de la carrière, estimation de la retraite...), connectez vous à www.lassuranceretraite.fr.



GROUPEMENT DES YVELINES OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pour la sécurité de votre domicile, de votre commerce, de votre entreprise...

Comme en 2009, dans le cadre de leurs patrouilles, les gendarmes peuvent assurer des passages fréquents et surveiller vos biens durant votre absence.

Pour bénéficier de ce service, **PRESENTEZ-VOUS au moins 48 heures avant votre départ** à votre Brigade de Gendarmerie de Saint Arnoult en Yvelines (Tél : 01 61 08 32 30) et remplissez une demande individuelle.

Plus de renseignements sur le site officiel :

<http://www.defense.gouv.fr/gendarmerie>

Pour des vacances sereines, votre brigade vous conseille :

Comment s'y prendre :

Signaler votre absence, au moins 48 h à l'avance auprès de la Brigade de Gendarmerie dont vous dépendez.

Pendant votre absence, des patrouilles seront effectuées, de jour et de nuit, en semaine et le week-end.

Avant votre départ :

Si possible, **faites relever votre courrier** par un tiers. (Famille, voisin, ami). Vous pouvez également faire envoyer automatiquement votre courrier par les services postaux moyennant frais.

Faites ouvrir et fermer vos volets quotidiennement.

Vérifier ou faites vérifier vos fermants et serrures.

Ne laissez pas de valeurs ou de grosses sommes d'argent chez vous.

Demandez conseil à votre brigade de gendarmerie.

Sur votre lieu de vacances :

Stationner votre véhicule dans un lieu éclairé.

Ne laisser pas d'objets de valeur dans votre voiture, même cachés, qui pourraient attirer la convoitise des malfaiteurs.

Fermer correctement vitres et custodes. Enlever la façade de l'auto radio.

Bloquer le volant. L'emploi d'une « canne » est fortement conseillé.

Couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour un très court instant, pour demander votre route ou en cas d'accrochage, même léger.

Fermer votre location, caravane ou habitation pendant votre absence.

Eviter de dormir la fenêtre ouverte, même à l'étage.

Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée et ne laissez pas les clés de votre véhicule dans l'entrée.

**Appliquez ces quelques conseils simples, et passez
de
BONNES VACANCES !**



Combien ça coûte ?

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €*
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €*
Adaptateur TNT double tuner	de 50 à 100 €*
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €*
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €*
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT	de 100 à 150 €*
Adaptateur TNT-SAT ou FRANSAT + parabole + installation	à partir de 280 €*
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

*Prix TTC généralement constatés en janvier 2010.

Il n'est pas nécessaire de changer de poste de télévision, si ce dernier a une prise Périitel.

Les téléviseurs vendus aujourd'hui ont tous la TNT intégrée.

A QUI M'ADRESSER ? Je choisis un professionnel



Il a signé une charte de confiance « Tous au numérique » et s'engage à me guider et à me proposer des prestations de qualité au prix du marché.

Leurs coordonnées sont sur www.tousaunumerique.fr ou au 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00).

Méfiez-vous du démarchage à domicile.

ADHÉSION USSA

Le forum des associations se tiendra le samedi 4 septembre sur le stade de St Arnoult en Yvelines de 10 h à 17 h.

Les tarifs de la saison 2010/2011 pour les habitants de Longvilliers sont les suivants :

- 1ère personne	21,50 €
- 2è personne (conjoint ou enfant de - de 21 ans)	21,50 €
- 3è personne (enfant de - de 21 ans)	11,00 €
- 4è personne et suivant(s) de - de 21 ans	6,50 €

PRIX D'ARCHITECTURE

La bibliothèque de Rochefort-en-Yvelines a été sélectionnée pour le prix d'architecture contemporaine.

Les votes sont à faire en ligne sur :

www.prixpublicarchi.com

dans la section sport/loisir/culture.....

EXPOSITION AU CHÂTEAU DU MARAIS

L'exposition "Le chemin des Huguenots" inaugurée le 27 Septembre 2009, se poursuit en 2010 au Château du Marais au Val Saint Germain.

Exposition très intéressante sur la communauté protestante de Longvilliers particulièrement au Plessis Mornay et à Bouc Etourdi (Exposition qui présente les recherches de Mme Cantrvn).

CINÉMA DE PLEIN AIR

Vendredi 25 juin: Cinéma de plein air à la Ferme de la Noue La Celle-les-Bordes

"Ces fromages qu'on assassine", documentaire et débat.

RDV sur place à partir de 20h, accès gratuit.
Renseignements 01 30 52 09 09.

SICTOM

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert :
0800 49 50 61

USSA STAGE MULTIACTIVITÉS

Du 5 au 13 Juillet 2010

Pour les enfants de 8 à 12 ans

Tarifs :

140€ Adhérent USSA

150€ Non adhérent St Arnoult

160€ Non adhérent Communes Extérieures

Repas midi et goûter compris
Inscriptions au bureau de l'USSA
Tél : 01 30 59 30 94

**LES ATELIERS
DE LA MISSION LOCALE**

**PARCOURS D'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE**

Réflexion et découverte
de différents métiers
pour construire
son projet professionnel.

ATELIER PÔLE EMPLOI
Lundi après-midi et jeudi matin

Elaborer un CV, rédiger une lettre de
motivation, rechercher
des offres d'emploi et y répondre.

ATELIER REUSSITE EMPLOI
Un nouvel atelier à la mission locale pour
préparer son accès à l'emploi

**ATELIER APPRENTISSAGE
DU CODE DE LA ROUTE**
Horaires et jours variables
Pour être accompagné et acquérir une méthode
de travail à l'apprentissage du code de la route.

*Pour ces ateliers, l'inscription se fait au
01 34 83 34 12*

**ADRESSE POSTALE UNIQUE
SÉCURITE SOCIALE**

**C.P.A.M. des Yvelines
78085 YVELINES cedex 9**

Désormais, vous composez simplement le **36 46**, un
numéro simple à retenir et peu coûteux (prix d'un
appel local depuis un poste fixe). De 8H00 à
20H00, du lundi au vendredi.

**MISSION LOCALE DE
RAMBOUILLET**

Chantiers Internationaux de Bénévoles

En tant que volontaire vous vous engagez
auprès d'une communauté d'accueil à réaliser
un travail utile et concret. C'est un séjour de 2
à 3 semaines en France ou à l'étranger,
entrecoupé de temps de loisirs dans le cadre
d'une vie de groupe, avec 10 à 15 participants.
Si l'aventure vous tente, vous trouverez le
manuel « l'aventure utile » à la mission locale
ou appelez le : 04 73 31 98 04 ou
www.unarec.org

PÔLE SOCIAL
Saint Arnoult en Yvelines
PLANNING D'ÉTÉ

Caisse Primaire d'Assurance Maladie mardis et
jeudis 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile de
France sur rendez-vous au 01 39 20 33 30 de 9h00 à
12h00.

Caisse d'Allocation Familiale sur rendez-vous au
01 30 88 25 38.

DIRE Association Départementale d'aide aux
victimes d'infractions sur rendez-vous au 01 30 88
25 38.

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE**

On vous a blessé ?

Prévenez rapidement l'Assurance Maladie.
Victime de coups ou blessures, de morsures
par un animal, d'un accident provoqué par un
objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de
fleurs d'un balcon, d'une tuile ou d'une
branche d'arbre...) Vous devez avoir le réflexe
de le déclarer à l'Assurance Maladie, sous 15
jours, et de prévenir les professionnels de
santé ou les hôpitaux consultés pour les soins
éventuels, Ils ont également l'obligation de le
déclarer.

Comment déclarer l'accident ?

Par courriel www.ameli.fr

Par courrier : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
78085 Yvelines cedex 9
Par téléphone au 36 46